

Fonds d'investissement régulier

Objectifs :

- Contribuer à la création ou au maintien d'emplois dans la MRC de Rivière-du-Loup à l'aide d'investissements sous forme de prêts ;
- Financer le démarrage, l'acquisition, l'expansion ou la consolidation d'entreprises viables.

Clientèles visées :

- Tous les secteurs d'activités sont admissibles;
- L'entreprise doit opérer dans un domaine où la concurrence locale est faible ou ne doit pas présenter de risque de perte d'emplois dans les entreprises concurrentes;
- Entreprises en démarrage ou existantes situées dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Projets admissibles :

- Acquisition d'entreprise (actions ou actifs);
- Achat d'inventaire et/ou d'immobilisations (équipements, matériel roulant, bâtiment, etc...)
- Fonds de roulement;
- Pont financier (financement de courte durée).

Critères d'admissibilité :

- L'entreprise crée de nouveaux emplois ou contribue à en maintenir;
- L'entreprise démontre une viabilité et une rentabilité raisonnable;
- Le promoteur doit avoir une expertise et une mise de fonds adéquates;
- L'entrepreneur doit démontrer un fort engagement personnel. Le projet doit être viable et supporté par un plan d'affaires. Les qualités entrepreneuriales du promoteur sont prises en compte;
- L'implication d'une institution financière est fortement souhaitée.

Aide financière :

- Prêt à terme variant entre 5 000\$ et 150 000\$;
- Délai de remboursement d'une durée maximale de 10 ans.
- Taux d'intérêt: établi selon le risque financier du dossier (minimum TP* +5,5%).

**Taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins du Québec*

Organisme ressource :

